1, rue Jean Moulin - 56850 CAUDAN
☎ 02 97 80 51 00 - 🖷 02 97 80 51 99
Courriel : accueil@radb.bzh

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Personnes présentes :

- **Représentants des résidents :** Mme LE FALHER Solange, Mme TALVAS Suzanne, M. LE PIMPEC Christian, Mme BRIEN Eliane, M. DUPE Michel
- **Représentants des familles :** Mme CORVAISIER Catherine, Mme BERNARD Françoise, M. LE FALHER Philippe, Mme FAIGNOT Marie-Josée, Mme TATE-RAIMBOURG Marie-Christine
- **Représentantes du personnel :** Mme BIDAULT Mélanie, Mme MUSSET Marie-Céline
- **Invitées :** Docteur NEDELEC Christiane (Médecin Coordonnateur), Mme GUEHO Marie (Responsable de secteur chez ANSAMBLE), Mme HEBRARD Stylite
- **Représentant du Conseil d'administration :** M. POULMARC'H Dominique (Président)
- **Représentant de la direction :** M. MINETTI Michel, Directeur
- **Secrétaire de séance :** Mme BELLEC Véronique

Personnes excusées :

- **Représentante des résidents** : Mme LAPART Marie-Thérèse
- **Invitées** : Mme GUEGAN Audrey (Infirmière Coordinatrice), Mme MEHATS Aurore (Ergothérapeute),
- **Représentante de la municipalité de CAUDAN :** Mme DI GUGLIELMO Martine (Adjointe aux affaires sociales)

Début de la séance à 10h40

En raison de l'indisponibilité de Mme LAPART Marie-Thérèse, Présidente du conseil de la vie sociale, le directeur M. MINETTI Michel ouvre la séance.

Les points évoqués sont les suivants :

1. Approbation du conseil de la vie sociale du jeudi 18 juin 2026
2. Point sur la restauration
3. Point sur l'animation
4. Vacance de poste en tant que représentant des familles
5. Point sur les épisodes de canicule
6. Marquage « identification » des lunettes
7. Rappel sur les absences aux repas et sorties à l'extérieur
8. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 18 juin 2026

Le procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 18 juin 2026 ne suscite pas de commentaire et est validé à l'unanimité.

Il est également décidé de soumettre le compte-rendu à l'approbation des représentants des familles avant la diffusion définitive auprès de l'ensemble des familles afin de recueillir leurs éventuelles remarques.

2. Point sur la restauration

Une commission de restauration s'est tenue le mardi 22 septembre 2026, en remplacement de la lecture du journal. Organisée chaque trimestre, à l'avant-veille du Conseil de la Vie Sociale (CVS), cette commission a pour objectif de recueillir les remarques, suggestions et attentes des résidents concernant les repas et le service de restauration. La commission s'est déroulée en présence de l'un des cuisiniers.

- **Petit déjeuner**
 - Le lait destiné au chocolat chaud n'est pas suffisamment chaud. Il est proposé de privilégier l'utilisation de thermos afin de maintenir la température.
 - Les tranches de pain brioché sont jugées trop épaisses.
 - Les résidents souhaitent que le pain perdu ne soit plus proposé.
 - Le petit déjeuner reste, pour de nombreux résidents, le meilleur repas de la journée, notamment en raison de son caractère copieux. Il se compose de cinq éléments, avec, pour certains résidents, une association de produits sucrés et salés

- **Déjeuner**
 - La quantité de sauce accompagnant le riz est jugée insuffisante.
 - Les pommes de terre et les pâtes manquent parfois de cuisson.
 - Les croûtons servis dans les salades sont jugés trop durs. Il est demandé de ne plus en proposer sous cette forme.

- **Goûter**
 - L'organisation du service du goûter est à revoir. Un service à partir de 15 h 30 est jugé trop précoce, notamment pour les résidents participant aux animations. Le goûter peut ainsi être consommé froid au moment où ils le prennent.
 - Les résidents souhaitent pouvoir disposer de tisane, jugée moins forte que le thé.
 - Il est demandé de proposer plus régulièrement du far breton, gâteau breton et gaufrettes.

- **Dîner**
 - Il est demandé de supprimer la brioche perdue, jugée trop sucrée et trop épaisse.

Les résidents ont également proposé plusieurs idées de plats :
- Plats : choucroute de la mer, tarte aux champignons, tarte aux poireaux.
- Desserts : chou à la crème, Paris-Brest, éclair, riz au lait.

Une dégustation d'huîtres est prévue courant octobre. Cette dégustation est possible grâce à la mise en place d'une décharge permettant de couvrir la responsabilité du prestataire de la restauration. Ce type de dégustation est proposé environ trois fois par an et rencontre un vif succès auprès des résidents.

La trame avec des menus d'automne va être mise en place dans les prochains jours. Elle prévoit notamment le retour de plats de saison tels que le tajine, le cassoulet et le pot-au-feu.

L'utilisation de bols et verres en plastique ne fait pas l'unanimité auprès des résidents. Plusieurs remarques ont été formulées concernant leur état, certains étant jugés tachés, sales ou parfois ébréchés. Il est souhaité que leur utilisation soit réservée aux situations particulières et que des verres et bols en bon état soient privilégiés au quotidien.

Une proposition a également été formulée afin que, chaque matin, lors de la distribution des pichets d'eau, les verres soient remplis, afin de faciliter l'accès à l'hydratation des résidents.
Le remplacement des gourdes équipées de pailles a également été demandé par l'ergothérapeute, celles actuellement utilisées étant abîmées.

Enfin, Mme CORVAISIER Catherine constate l'absence de verre à portée de main pour sa maman, qui boit de l'eau pétillante. Il est demandé de veiller à ce qu'un verre soit systématiquement disponible à proximité des résidents afin de faciliter leur hydratation.

3. Point sur l'animation

Depuis le dernier conseil de la vie sociale, en plus des animations quotidiennes, les résidents ont eu l'occasion de participer à :

- Goûter de la fête de l'été
- Plusieurs déjeuners dans le jardin
- Sortie au Parc du Plessis à Lanester
- Sorties au restaurant de Caudan
- La venue d'un guitariste
- La venue d'un poney
- Activités manuelles : mosaïque, fresque murale, confection de coquelicots
- A venir : repas des aînés, semaine bleue, octobre rose

La communication autour des animations fait actuellement l'objet d'envois d'articles aux correspondants de la presse locale. Toutefois, ces articles ne sont pas systématiquement publiés. Mme FAIGNOT Marie-Josée s'interroge sur la possibilité d'utiliser également les réseaux sociaux, notamment Facebook et Instagram, à l'instar de certains EHPAD qui communiquent par ce biais. Cette proposition pourra être étudiée afin d'évaluer sa pertinence et les modalités de sa mise en œuvre.

Mme CORVAISIER Catherine fait part de la gêne ressentie par sa maman particulièrement incommodée par le niveau sonore lors de la fête de l'été en raison de sa proximité avec les enceintes. Le directeur confirme que le niveau sonore a parfois été jugé trop élevé pour certaines personnes. Elle indique qu'il serait souhaitable de réfléchir à des solutions permettant d'améliorer le confort auditif notamment en envisageant une meilleure répartition des enceintes ou à défaut en proposant un changement de place aux personnes les plus sensibles au bruit lors des prochaines manifestations.

Mme FAIGNOT Marie-Josée, nouvelle sur la résidence demande comment s'organise les fêtes de fin d'année. Il est indiqué que la résidence organise chaque année un goûter de noël avec les résidents auquel les proches sont conviés. A cette occasion, une invitation est adressée par mail aux familles. En raison du nombre de places limitées dans la salle à manger, la participation est fixée à 2 invités avec une date limite d'inscription afin de permettre une bonne organisation de l'évènement. Le goûter est offert par la résidence. Par ailleurs, le jour de noël et du nouvel an, les familles ont la possibilité de déjeuner avec leur proche. En raison du nombre limité de places disponibles en salle à manger, la participation est fixée à 2 invités. Compte tenu du caractère exceptionnel de ces repas et de la nécessité d'anticiper dans les commandes spécifiques, liées à ces évènements, les réservations doivent être effectuées dans un délai supérieur à 1 semaine.

4. Vacance de poste en tant en tant que représentant des familles

Un appel à candidatures a été lancé lors du dernier conseil de juin, à la suite de la vacance d'un poste de représentant des familles. Trois candidatures ont été reçues. Deux d'entre elles ont été retenues. La troisième est conservée afin de pouvoir être sollicitée en cas de besoin. Ces nominations portent ainsi à cinq le nombre de représentants des familles. Mesdames FAIGNOT Marie-Josée et TATE-RAIMBOURG Marie-Christine intègrent le conseil de la vie sociale.

5. Point sur les épisodes de canicule

Lors des épisodes de canicule, les résidents n'ont pas signalé de souffrance physique particulière. Les conditions nécessaires pour faire face aux fortes chaleurs étaient réunies, notamment grâce à la climatisation de la salle à manger, aux stores installés dans les chambres, au brumisateur et au climatiseur disponibles dans chaque chambre.

Afin d'améliorer davantage le confort thermique, il est prévu de remplacer les stores de la salle à manger par un film de protection solaire. La mise en place de volets électriques est également envisagée d'abord pour les chambres exposées au sud. De plus, un voile d'ombrage sera installé l'été prochain dans le jardin afin de remplacer les parasols. Aucune surmortalité n'a été constatée sur la période de juin à août sur la résidence.

6. Marquage « identification » des lunettes

L'identification des paires de lunettes égarées se révèle parfois difficile à restituer à leur propriétaire. Le personnel soignant a choisi d'utiliser des étiquettes Dymo pour faciliter leur identification. Toutefois, cette solution est peu esthétique et présente une durabilité limitée car tendance à se décoller. Une solution de gravure directement réalisée par un opticien pourrait être envisagée, sous réserve d'en évaluer le coût.

7. Rappel sur les absences aux repas et sorties à l'extérieur

Depuis quelques mois, les absences au déjeuner ne sont pas systématiquement signalées à l'ensemble des services concernés. Il arrive notamment que le personnel soignant soit informé, sans que l'information ne soit transmise à la cuisine. Afin de faciliter l'organisation du service de restauration et d'éviter toute inquiétude lorsque votre parent est absent au moment du déjeuner, il convient de signaler toute absence auprès de l'accueil, qui se chargera de transmettre l'information aux différents services concernés. Dans la mesure du possible, l'absence est à signaler au moins 48 heures à l'avance.

8. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

Une boîte à idées est mise à la disposition des familles et résidents à l'accueil. Après ouverture, celle-ci contient 2 courriers.

Le premier courrier évoque un manque d'activité au cours des mois de juin, juillet et août. En réponse, il convient de préciser que l'activité du mois de juin a été normale. En revanche, les mois de juillet et août ont effectivement connu quelques périodes creuses, principalement liées aux congés des animatrices et du personnel en charges des activités physiques adaptées.

Le second courrier soulève la question de l'amélioration de la communication entre l'EHPAD, les résidents et les familles, notamment en raison des difficultés parfois rencontrées pour obtenir certaines informations. Afin de faciliter les échanges, la personne propose de désigner un référent et de mettre en place un point régulier avec la famille. L'objectif du courrier est de ne pas remettre en cause le travail des professionnels mais de répondre à un réel besoin de communication.
En réponse, il est précisé que chaque résident bénéficie déjà d'un professionnel référent. Toutefois, ce dernier ne peut pas communiquer sur l'ensemble des éléments concernant la santé du résident. Le premier interlocuteur est l'infirmière. Si nécessaire, la famille peut également être orientée vers le médecin coordonnateur ou le médecin traitant du résident. Des réunions quotidiennes de transmission permettent de recenser les faits marquants concernant les résidents. Par ailleurs, deux fois par an, le projet individuel du résident est réévalué avec le soignant référent afin de définir et de planifier des objectifs pour les six mois à venir.

Un résident signale la présence de nombreux mégots de cigarettes au niveau du porche, ce qui peut représenter un risque d'incendie, notamment durant la période estivale. Cette situation nuit également à la propreté des lieux. Il indique également qu'une résidente fume dans sa chambre. D'après lui, l'usage de briquets en chambre ne devrait pas être autorisé. Il est indiqué que fumer sur le balcon est toléré. L'objectif est de concilier la sécurité collective, notamment grâce au système d'alarme incendie, avec le respect de la liberté individuelle de chacun.

Mme FAIGNOT Marie-Josée demande s'il serait possible de mettre à disposition un balai et une pelle dans les chambres. Il est précisé que les proches n'ont pas à être sollicités pour assurer l'entretien des chambres. Un entretien courant est réalisé quotidiennement par le personnel soignant, tandis qu'un nettoyage approfondi est effectué toutes les trois semaines à un mois par le personnel d'entretien. Le directeur est conscient que l'entretien des locaux constitue un axe d'amélioration au sein de la résidence

et qu'il peut être impacté par le manque de personnel. En période de sous-effectif, le personnel soignant est amené à prioriser les soins auprès des résidents. Il est indiqué également qu'en début de chaque 'année, un turn-over partiel des soignants est opéré entre les différents étages. En cas de besoin, le personnel soignant peut bénéficier également du renfort du personnel des autres étages ainsi que d'un pool de remplaçants stable. La nuit, en cas de besoin, un dispositif IDE de l'HAD peut être sollicité. Si la situation le nécessite, le 15 peut être également contacté.

Mme FAIGNOT Marie-Josée demande comment faire si le résident a besoin de couvertures supplémentaires, Il est précisé que la résidence se charge de les fournir.

Mme CORVAISIER Catherine constate que le vouvoiement n'est pas toujours respecté à l'égard des résidents. Il lui est indiqué que si cette situation se présente, elle ne doit pas hésiter à prendre en aparté le salarié concerné afin de lui signaler l'importance à respecter cette règle. Le souhait du tutoiement doit toujours émaner du résident lui-même.

Prochain Conseil de la Vie Sociale (sous réserve) : jeudi 17 décembre 2026.

Fin de la séance à 12h40

Le Directeur
M.MINETTI Michel